

# PROJET ÉOLIEN DES BAUMES

## ÉDITO



### Chers habitants des communes de Valfroicourt, Remoncourt et Rancourt,

La démarche de concertation autour du projet éolien des Baumes se poursuit ! Vous avez été nombreux à participer au dernier atelier, qui a eu lieu le 12 novembre 2019 à Remoncourt. Cet événement a permis de commencer la co-construction autour du projet. Dans la suite de cette lettre, vous trouverez des éléments d'information sur les premières propositions de mesures compensatoires et d'accompagnement qui y ont été formulées.

D'autre part, vous vous êtes également interrogés sur les modalités du financement participatif ; vous trouverez ci-dessous un résumé des échanges sur le sujet. Nous vous donnons maintenant rendez-vous en janvier pour continuer à répondre à toutes vos questions mais également afin de poursuivre ensemble le travail de co-construction des mesures à mettre en place autour du projet éolien des Baumes.

Pour que le projet profite au maximum aux habitants et au territoire, nous avons besoin de vos idées et de votre participation !

**Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.**

*Roméo GARREAU – Chef de projets NORDEX France*

## REJOINGNEZ-NOUS AU PROCHAIN ATELIER DE CO-CONSTRUCTION !

### NORDEX France a le plaisir de vous inviter au deuxième atelier de co-construction



Le 4 février



de 18h30 à 20h30



À la salle communale  
de Valfroicourt

Cet événement en présence de Roméo GARREAU, responsable de projets NORDEX France et l'équipe Mazars Concertation sera l'occasion de :

- Partager les résultats des études,
- Présenter les actualités autour du projet,
- Continuer le travail de co-construction autour des mesures compensatoires et d'accompagnement.

**Afin d'organiser au mieux l'atelier, merci de vous inscrire via la plateforme participative du projet :**

**[WWW.PROJETEOLIEN-DESBAUMES.FR](http://WWW.PROJETEOLIEN-DESBAUMES.FR)**

Ou en informant Ophélie JOVELIN (Mazars Concertation)  
par téléphone : 07 61 58 56 91 / ou par mail : ophelie.jovelin@mazars.fr

# LA DÉMARCHE DE CONCERTATION



## RETOUR SUR L'ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

L'atelier du 12 novembre 2019 a rassemblé 27 personnes. Les objectifs de ce rendez-vous étaient de :

- Découvrir les détails du projet et les contraintes locales et les possibilités de trame d'implantation, à l'aide d'un travail sur carte ;
- Répondre à toutes les questions sur le projet ;
- Amorcer un travail de co-construction sur les mesures compensatoires et d'accompagnement.

## LES PREMIÈRES PROPOSITIONS ÉMISES AU COURS DE L'ATELIER.

NORDEX France étudie ces propositions d'ici le prochain atelier afin de préciser ce qu'il est possible de réaliser.



Se servir des éoliennes comme antenne relais ;



Retrouver les anciens chemins pour en faire des sentiers de promenade ;



Créer un circuit entre les éoliennes ;



Planter des arbres sur les 3 communes ;



Revaloriser les forêts et améliorer les boisements à proximité ;



Présenter les métiers de la filière aux jeunes du territoire de manière pérenne ;



Visiter un parc ou un centre de maintenance ;



Enfourer les réseaux électriques ;



Intervenir dans les écoles pour expliquer l'éolien en général.

*Vous n'étiez pas présent à l'atelier mais vous avez des idées à partager ? Faites-les nous parvenir via la plateforme participative du projet : [www.projeteolien-desbaumes.fr](http://www.projeteolien-desbaumes.fr)*

## FINANCEMENT PARTICIPATIF QU'EST-CE QUE C'EST ?

Au cours du dernier atelier, vous avez été nombreux à vous interroger sur le financement participatif. NORDEX étudie la possibilité de le mettre en place sur le territoire.

### Qu'est-ce que le financement participatif ?

Le financement participatif désigne un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne. Concrètement, cela signifie qu'une partie de l'investissement nécessaire à la construction d'un parc est apportée par des individus au sein d'un périmètre géographique (commune, intercommunalité, département, région), sous forme de placement rémunéré par des intérêts.

### Qui peut contribuer au financement participatif ?

Toute personne physique majeure peut contribuer au financement participatif dans un périmètre donné. En revanche il n'est pas ouvert aux personnes morales. L'ouverture du financement participatif dépend de l'engagement local pour ce dispositif.

### Quels sont les taux d'intérêts appliqués ?

La fourchette moyenne des investissements individuels est de 1 à 20 000 euros par investisseurs. Le remboursement, quant à lui, se fait sur 3 à 10 ans, avec un taux d'intérêt compris entre 3% et 6%.

## CONTACTS

POUR POSER VOS QUESTIONS, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER PAR MAIL :

**Roméo GARREAU**

Chef de projets NORDEX France  
RGarreau@nordex-online.com



**Ophélie JOVELIN**

Consultante Mazars  
ophelie.jovelin@mazars.fr

